

<http://www.denney.fr/spip.php?article690>



# Coût des incivilités 2011 : 10 530 Euros

- Travaux - Réalisations et projets -

Date de mise en ligne : lundi 2 janvier 2012

---

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

---

## **Des incivilités qui reviennent très cher à la Commune**

**Et de même aux Habitants que nous sommes**

**Coût de revient pour l'année 2011 : 10 530 Euros.**

**10 530Euros représenteraient en matière d'impôt une augmentation de plus de 6% afin de couvrir ces malveillances, si la Municipalité envisageait de répercuter ce coût au niveau des habitants.**

**Il est primordial que chacun d'entre nous prenne conscience de l'enjeu financier que représente "la non citoyenneté" constatée au sein de notre village.**

Tout au long de l'année 2011, des dégradations ont été constatées.

Elles représentent plus de 300 heures de travail, durant lesquelles l'employé communal (ils sont deux pendant la saison d'été) s'évertue(nt) à nettoyer et à remettre au propre la Commune.

200 heures supplémentaires recensées pour repeindre les murs, refaire les pelouses etc....

2 696 Euros de matériel acheté à nouveau pour remplacer la casse, qui bien souvent est reprise par l'employé communal afin d'en minimiser le montant.

Les déprédations répertoriées :

- ▶ Les dépôts sélectifs, sur le parking en face du CLA, où chaque lundi l'employé passe la matinée à nettoyer les ordures que certains déposent au pied des containers, alors que la déchetterie de Danjoutin est ouverte. Elle permet de déposer ce qui ne peut l'être dans le tri sélectif ou dans les ordures ménagères ramassées chaque mercredi matin. Ou il suffit tout simplement d'écraser les cartons pour les glisser dans la benne en place à cet effet.
- ▶ Les dépôts de gravats dans la forêt,
- ▶ Les "graffitis" à l'intérieur des abris bus avec des traces de "brûlage" aux plafonds. Mégots de cigarettes et papier journaux jonchant le sol. Cet abri a été repeint trois fois cette année.
- ▶ Une des vitres de l'abri bus du carrefour qui a été descellée à coup de pieds : heureusement pas cassée,
- ▶ Un lampadaire "bousculé" à l'entrée du lotissement des Terrières, l'auteur du méfait est resté anonyme, le poteau est à remplacer,
- ▶ Les pelouses dans lesquelles voitures et camions stationnent ou font demi-tour, laissant derrière eux de profonds sillons. Espaces verts à refaire au printemps par l'employé,
- ▶ La barrière à l'entrée de l'ancienne carrière au Bromont, retrouvée démolie dernièrement.

En conclusion, si ces inconvenances continuent, elles risquent d'être prises en compte dans les contributions à venir si chacun d'entre nous ne respecte pas les biens publics, la propreté des différents lieux,et l'environnement dans son ensemble.

Cette somme pourrait permettre d'entreprendre des réalisations en attente, faute de crédit.

[IMG/jpg/cla.jpg " />](#) [IMG/jpg/foret2.jpg " />](#) [IMG/jpg/abri2.jpg " />](#) [IMG/jpg/abri.jpg " />](#) [IMG/jpg/inc1.jpg " />](#)  
[IMG/jpg/foret1.jpg " />](#)